

**Le Maire,  
Maurice BATTAS**

Envoyé en préfecture le 15/11/2019  
Reçu en préfecture le 15/11/2019  
Affiché le 15/11/2019  
ID : 022-200056703-20191112-DB20191107-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-11-07

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (arrive au point 4), Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADCIC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNON, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Annie GOUEZEL

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 39*

*Nombre de votants : 44*

\*\*\*

**7) Acquisition parcelle ZP 638 rue Bourlago de l'indivision Allain :**

**Rapporteur :** Monsieur Jean Claude QUETTIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

Suite au détachement de lots à bâtir de la propriété sise au 64 rue Bourlago appartenant à l'indivision Allain, il convient de régulariser l'alignement apparaissant sur le plan de division effectué par AT Ouest.

La parcelle à acquérir cadastrée ZP 638 d'une surface de 24 m<sup>2</sup> correspond à un talus.

Il est proposé d'acquérir le bien à l'euro symbolique (frais d'acte à la charge de la Commune)

**Vu l'avis favorable de la commission mixte urbanisme et cadre de vie du 23 Octobre 2019.**

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191112-DB20191107-DE

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette acquisition aux conditions mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Maurice BATTAS.**

